



le CeMaphore

bulletin d'information sur la mobilité



- > **Péage urbain. En Europe, des villes se mobilisent**
- > **Semaine de la mobilité 2008. Avec le Passeport mobilité, offrez de l'air pur à nos villes !**
- > **Mobilité et emploi. Des échanges de bonnes pratiques**
- > **Transport en commun. A Lille : une première ligne de « bus à haut niveau de service »**



> **sommaire**

En Europe, des villes se mobilisent

Dans un précédent numéro du Cemaphore (n°48 - mars 2006), nous avons fait écho des péages urbains qui se sont récemment mis en place à Londres puis à Stockholm. Au début de cette année, c'est la vignette écologique, créée en Allemagne, qui a fait parler d'elle. De son côté, la Ville de Milan a aussi décidé de taxer l'entrée des véhicules dans son centre-ville.

L'objectif vise une meilleure gestion des flux, mais également un assainissement de l'air. Les problèmes de concentration en polluants que la Belgique a connus récemment, et qui ont conduit à la mise en place de mesures ponctuelles de réduction de la vitesse et recommandé de limiter l'usage de la voiture, nous rappellent notre fragilité à cet égard. Même si l'adoption de telles mesures ne semble pas pour demain, les décisions prises en la matière dans d'autres pays méritent qu'on s'y arrête et d'en rappeler les principaux enjeux.

Le péage urbain a fait son apparition à Singapour en 1975. Il a été mis en place ensuite dans des villes norvégiennes, puis à Londres en 2003, à Stockholm en 2006, dans quelques villes allemandes et à Milan au début de cette année.

Londres a quasiment doublé le périmètre de péage initial en février 2007. Le maire de la ville, qui a été réélu, a récemment annoncé que la taxe quotidienne, permettant de circuler dans cette zone, va passer de 8 livres (10,7 euros) à 25 livres (33 euros) pour les véhicules les plus polluants, visant ainsi les gros 4x4, mais également les puissantes voitures de luxe et de sport. Quant aux véhicules les moins polluants, ils seront exonérés.

A Stockholm, le péage urbain, introduit début 2006 pour une période d'essai de six mois, a été pérennisé en 2007. Les résultats du référendum organisé fin 2006 ont montré un vote positif de la part des habitants du centre-ville, mais négatif de la part de ceux de la périphérie. Les flux ont été réduits de 20 %, avec notamment pour conséquence une augmentation de 10 % de la fréquentation des transports publics. Les émissions ont diminué de 10 % environ également. Les véhicules écologiques, les motos, les automobiles immatriculées à l'étranger, les taxis et les véhicules d'urgence sont exonérés de taxe.

Depuis début 2008, Berlin, Cologne et Hanovre, bientôt suivies par d'autres villes allemandes, imposent aux véhicules qui veulent pénétrer dans certains périmètres, d'acheter et d'afficher la « vignette écologique ». Trois types de vignettes peuvent être délivrés : celle-ci sera verte, jaune ou rouge en fonction du taux d'émission du véhicule concerné, classé sur base de la norme européenne « Euro¹ ». Celui qui présente de très mauvaises performances se verra refuser l'obtention de la vignette et ne sera donc pas autorisé à circuler à l'intérieur des zones écologiques.

Depuis le 1er janvier, la Ville de Milan a mis en place un péage urbain, baptisé « Ecopass ». La taxation est établie en tenant compte également de la classe Euro à laquelle appartient le véhicule. Selon les cas, il s'agira de l'exonération, du paiement du droit d'accès, voire de l'exclusion du périmètre du péage. A titre d'information, en 2007, les valeurs réglementaires journalières des particules les plus fines ont été dépassées 132 fois à Milan !

Ces dispositifs, limitant l'accès à des centres urbains, sont assortis de mesures d'accompagnement : renforcement des modes alternatifs, en particulier de la desserte par les transports en commun, ... Ils n'ont eu aucune conséquence négative sur le commerce.

Bref, cela bouge. En Belgique, diverses idées pointent le bout du nez, dont la taxe au kilomètre : une alternative au péage urbain, moins chère à mettre en œuvre et plus flexible ? Ce traçage électronique, opérationnel sur les camions en Allemagne, sera d'application dans les grandes villes des Pays-Bas dès 2012. Différents paramètres peuvent intervenir dans la taxation : les performances environnementales du véhicule, les itinéraires empruntés, les alternatives en transport public, ... Et à Bruxelles, certains évoquent l'idée de limiter l'accès du centre-ville !

A suivre ...

Pour en savoir plus : <http://www.stockholmsforsoket.se>
<http://www.umwelt-plakette.de>
<http://www.tfl.gov.uk/roadusers/congestioncharging/>
<http://www.comune.milano.it/dseserver/ecopass/index.html>



¹ Classification européenne des véhicules en fonction de l'émission de différents gaz et polluants : de Euro 0 (les plus polluants) à Euro 4. Une norme Euro 5 sera prochainement adoptée.



> Semaine de la mobilité 2008

Avec le Passeport mobilité, offrez de l'air pur à nos villes !

Comme chaque année, dans toute l'Europe, la Semaine de la mobilité se déroulera du 16 au 22 septembre et sera organisée en concordance avec le thème européen « Clean air for all ». Suivant la volonté du Ministre wallon des Transports, cette édition 2008 sera organisée sous le signe de la continuité.

Le **volet régional** sera, cette année encore, basé sur le concept du Passeport mobilité. Pour ceux qui ne le connaissent pas encore, il s'agit d'un livret détaillant les différentes alternatives à la voiture particulière (bus, train, covoiturage, carsharing, vélo, ...) et offrant un avantage afin d'inciter à tester chacune d'elles à l'occasion de la Semaine de la mobilité. En constante évolution, cette nouvelle édition contiendra non seulement de l'information détaillée sur les différents modes de transport alternatifs mais également de tout nouveaux avantages. Il pourra être obtenu gratuitement dans de nombreux points de diffusion ainsi que via le site Internet. Celui-ci sera davantage exploité puisqu'un volet important sera consacré aux différents modes de transport présentés dans le Passeport mobilité. Un grand concours y sera également proposé en lien direct avec le Passeport.

Le **volet local** sera, quant à lui, constitué d'une grande journée de promotion des modes doux qui se déroulera le dimanche 21 septembre. Celle-ci a pour but de sensibiliser la population à une mobilité plus durable et plus conviviale et permettra également de se réappropriier l'espace habituellement réservé à la voiture.

ATTENTION : Les communes qui souhaitent rentrer un dossier de candidature pour cette manifestation doivent le faire pour le 18 avril !

Contact : Nathalie LAZZARO
Tél. : 081 77 31 01
nlazzaro@met.wallonie.be
<http://semaine.mobilite.wallonie.be>

> Mobilité et emploi

Des échanges de bonnes pratiques

La mobilité est aussi incontournable sur le marché du travail. Une journée d'études, organisée par le Comité subrégional de l'emploi et de la formation de Tournai-Ath-Lessines l'a rappelé le 24 janvier dernier. Ce fut

l'occasion de communiquer sur une enquête menée au sujet de la mobilité des demandeurs d'emploi, de faire le point sur les outils de planification et de diagnostic existants et de partager quelques bonnes pratiques.

A cet égard, signalons le projet de la société Colruyt, particulièrement volontariste en la matière, promouvant entre autres au sein du personnel de l'entreprise le covoiturage, le vélo et le scooter. Nous reviendrons prochainement plus en détails sur cette démarche exemplaire.

Pour en savoir plus : <http://www.cseftournai-ath-lessines>.

> Transport en commun

A Lille : une première ligne de « bus à haut niveau de service »

Le bus à haut niveau de service (BHNS) : on en parle de plus en plus. Mais de quoi s'agit-il ? Ni plus ni moins, un système de desserte en transport en commun doté de performances élevées (fréquence, régularité, vitesse commerciale, confort, accessibilité, ...). Ce concept fait petit à petit son chemin en France et se justifie lorsque le nombre de passagers existant et potentiel est élevé sans toutefois nécessiter les capacités d'un tramway. Lille souscrit à ce concept.

Après avoir développé un réseau de métro automatique et rénové son tramway, elle a programmé la réalisation de cinq « lianes », c'est-à-dire de lignes de bus de ce type. La première a été inaugurée en février. D'une longueur de 25 km, elle ne dispose encore à l'heure actuelle que de 5,5 km de sites propres mais bénéficie d'une priorité à tous les carrefours. Sa fréquence est de 6 minutes à l'heure de pointe et de 10 minutes en heure creuse. Les véhicules, les abris, les aménagements sont clairement identifiables. Les arrêts sont bien équipés et aussi confortables que ceux du tramway. Les quais sont de niveau avec les planchers des bus, des écrans dispensent de l'information en temps réel. Une seconde ligne de BHNS sera inaugurée cet automne.

Pour en savoir plus : <http://www.transpole.fr>.



Lille : Liane 1. Source : H. Pennors.



> Conseils de lecture

Marie-Noëlle Mille, et al. **Trois vecteurs de performance pour le commerce de proximité : transport en site propre, stationnement, livraisons**, Certu, 2007, (Dossiers, 192) – 78 p.

Les enjeux du développement durable incitent petites et grandes agglomérations à repenser leur système de transport, en privilégiant les modes alternatifs à la voiture. Elles s'attachent à revoir l'usage et le fonctionnement de leur voirie : nouvelle gestion du stationnement et des livraisons. Les plus importantes s'engagent dans la réalisation de lignes de transport en site propre de surface. Dans cet ouvrage, les collectivités trouveront des enseignements quant aux effets des tramways sur l'activité commerciale, ainsi qu'une analyse du couple infernal « stationnement-commerces ».

Deux autres études sur le même sujet sont téléchargeables sur le site du Certu : **Déplacements et commerces et Dix ans d'expérimentation en matière de livraisons en ville**. La première fait état d'enquêtes menées auprès de commerçants avant et après l'installation du tram à Lyon et à Bron, et la seconde est consacrée à diverses expériences en matière de livraisons en ville.

Ces documents sont tous empruntables au CDDM, ainsi que le dossier documentaire consacré à cette question.

Infos : Brigitte Ernon, Gestionnaire
Centre de documentation et de diffusion en mobilité
Tél. : 081 77 31 32
centre-doc-mobilite@met.wallonie.be
<http://documentation.mobilite.wallonie.be>

Humour



Source : Sylvie Kohl.

> L'Agenda

Du réseau

- Les 13 et 14 mai 2008, formation continuée des CeM, « Le code de la route, ses modifications, éléments de jurisprudence », de 9h à 16h, au Camet à Namur.

Le 6 juin 2008, rencontre annuelle des CeM.

Infos : Brigitte Ernon, tél. : 081 77 31 32,
bernon@met.wallonie.be
Bernadette Gany, tél. : 081 77 30 99,
bgany@met.wallonie.be

Hors réseau

En Belgique

- Conférences du CIEM - en collaboration avec le réseau des CeM
Le 22 avril 2008 : « Le droit de la pollution de l'air et du changement climatique et ses implications en matière de transport » par D. Misonne, à 13h30 au Camet à Namur
Infos : <http://www.ciem.be>
- Les 3 et 4 mai 2008, « Au tour du vélo », activités diverses sur ce thème, Hall des Expositions, rue du Hocquet 7 à La Louvière
Infos : Pascaline Gilson
Tél. : 064 27 81 90
pgilson@lalouviere.be
- Formations Gamah
Le 8 mai 2008 : « De la voirie piétonne au sentier de promenade, l'accessibilité est incontournable »,
Le 22 mai 2008 : « Secu, 4 millions pour un bâtiment accessible »,
de 9h à 16h,
Le 3 juin 2008, « Formation pratique »
de 10h à 16h,
au Camet à Namur.
Infos : Bernadette Dave
Tél. : 081 24 19 37, fax : 081 24 19 50
bernadette.dave@gamah.be
<http://www.gamah.be>

Contact :

Réseau des Conseillers en mobilité (CeM)

Bernadette Gany, coordinatrice, tél. : 081 77 30 99
Brigitte Ernon, tél. : 081 77 31 32
Céline Fecci, tél. : 081 77 31 34
Barbara Schwan, tél. : 081 77 31 21
Fax : 081 77 38 22
MET-D311 - Direction des Etudes et de la Programmation
Boulevard du Nord, 8, B-5000 Namur
reseau-cem@met.wallonie.be
<http://cem.mobilite.wallonie.be>